YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 42
N/Réf. : NDA/ND

DECISION N° 2000/292

OBJET : Passation de marchés négociés relatifs aux travaux d'aménagement des rues Jean Bouin, Suzanne Lenglen et des Tournelles avec les sociétés EMULITHE et E.T.D.E.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et du 26 novembre 1997 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des communes,

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 104 I alinéa 10, 274 et 308,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été adressé pour insertion au BOAMP le 1er septembre 2000 et publié le 12 septembre 2000,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée au 18 septembre 2000 et la date limite de réception des offres au 29 septembre 2000 à 16 heures,

CONSIDERANT que les offres des sociétés EMULITHE, pour le lot n°1 "Voirie" et E.T.D.E., pour le lot n°2 "Eclairage Public", sont les moins disantes,

DECIDE

DE PASSER les marchés correspondants à chacun des lots avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 "Voirie"	EMULITHE SNC Voie de Seine – B.P. n°5 94290 VILLENEUVE LE ROI
Lot n°2 "Eclairage Public"	E.T.D.E. Z.I. des Ebisoires – 13, rue des Frères Lumière - B.P. 104 78373 PLAISIR Cedex

.../...

15c

DIT que les montants des marchés sont les suivants :

Lot n°1 : 157 614,20 F H.T. soit 188 506,58 F T.T.C.

Lot n°2 : 284 966,30 F H.T. soit 340 819,69 F T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 822, nature 231 223.

Fait à Yerres, le 23 octobre 2000.

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne) 203

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT - AIGNAN

16c